

# PROFESSION ÉQUITHÉRAPEUTE

## Présentation

L'équithérapie, est une prise en charge thérapeutique, non conventionnelle, qui prend en considération le patient dans son entité physique et/ou psychologique, utilisant le cheval comme médiateur thérapeutique. Contrairement aux États-Unis ou au Canada, où elle est reconnue), l'équithérapie est légale mais non réglementée en France. La situation juridique des équithérapeutes est donc actuellement la même que celle des relaxologues, des psychothérapeutes ou encore des psychanalystes. Aucune loi n'interdit sa pratique pour peu que les praticiens n'exercent pas des actes réservés aux médecins ou aux kinésithérapeutes (pose de diagnostics, prescriptions ou administrations de traitements médicamenteux, pratique de massages ou de manipulations du corps à but thérapeutiques, etc.).

**L'équithérapeute est par définition un thérapeute et non un enseignant ; il ne faut pas confondre son métier avec celui d'enseignant spécialisé dans l'équitation adaptée aux handicaps dont la profession est réglementée par le code du sport.**

## Objectif

L'objectif de l'équithérapie est de diminuer les symptômes psychopathologiques ou physiques du patient à l'aide de la présence du cheval. Cette thérapie concerne adultes et enfants présentant des pathologies mentales, des difficultés psychologiques ou comportementales, des psychoses, des troubles de la communication (autisme, par exemple), des troubles psychomoteurs...

## Les soins

Les moyens utilisés pendant les séances sont de deux ordres: - psychiques : discours, paroles, sens, partage émotionnel, transfert... - physiques : sensations, expression gestuelle, mouvements... Le thérapeute utilise tour à tour des outils provenant des thérapies telles que la psychanalyse, la kinésithérapie, psychomotricité... Le cheval est utilisé en tant que médiateur, en tant qu'être vivant doux, socialement valorisant et adapté, qui transporte, qui permet d'entrer en contact avec un être qui ne juge pas ou ne donne pas d'avis... La rencontre avec le cheval, le toucher, "le caresser" provoquent une communication étroite entre le patient et l'animal. Il n'est pas toujours nécessaire de monter sur le cheval et les non cavaliers peuvent également pratiquer l'équithérapie car le cheval est parfois utilisé simplement pour établir un contact, le toucher ayant un rôle majeur dans ce genre de thérapie.

## Ministère concerné par l'exercice de la profession

Le Ministère de la Santé, bien que l'absence de réglementation fait qu'il est impossible pour quiconque de délivrer un diplôme d'équithérapeute (universitaire ou non) d'un

niveau reconnu par l'Etat ou un titre officiel. Ce diplôme n'apparaît pas sur les listes de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle.

## Diplômes

Les diplômes d'équithérapeute sont des **diplômes privés** sanctionnant un parcours de formation évalué par plusieurs épreuves et attestant de la qualité des lauréats. En l'absence d'un cadre législatif encadrant les pratiques thérapeutiques utilisant le cheval, les écoles de formations ont choisi une démarche qualitative en proposant un diplôme garant de connaissances, de compétences, et de sérieux.

## Conditions d'accès à la formation

Il s'agit d'une formation pour les professionnels du soin. La formation est ouverte aux professionnels de la santé, médicaux, paramédicaux et médico-sociaux de niveau Bac + 2 minimum. Le thérapeute est un soignant qui complète une formation de base en relation d'aide : soin, travail social, travail médico-éducatif : médecins, psychiatres, psychologues, psychothérapeutes, psychomotriciens, psychanalystes, ergothérapeutes, orthophonistes, masseurs kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmiers DE ou ISP, éducateurs spécialisés (ES), éducateurs de jeunes enfants (EJE), moniteurs-éducateurs (ME), assistants sociaux (AS) ainsi que les autres professionnels de la santé ou de la relation d'aide diplômés, dont la spécialité ne figure pas sur la liste ci-dessus.

Les professionnels de la santé ou de la relation d'aide non-diplômés, c'est-à-dire les professionnels exerçant une activité médico-sociale sans avoir reçu la formation ou le diplôme correspondant, peuvent être admis en justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans la relation d'aide (travail bénévole ou salarié, formations, engagement associatif, travail personnel, stages, travaux de recherche...). Les étudiants en psychologie sont admissibles à partir du niveau Bac +4 (niveau Master 1), sous condition de poursuivre leurs études en parallèle de la formation.

Les personnes n'ayant réalisées aucun cursus de base dans un domaine du soin somatique ou psychique, de l'éducation spécialisée ou de l'intervention sociale, notamment les professionnels du monde du cheval ou de l'enseignement, ne sont pas admissibles. Nous les encourageons à réaliser l'une de ces formations de base avant d'intégrer une formation d'équithérapeute. Chaque candidat doit pouvoir justifier d'un niveau équestre minimum galop 5 (ou équivalent européen).

## Formations

Il existe deux établissements de formation en France, la Société Française d'Équithérapie (SFE) et l'Institut de Formation en Équithérapie (IFE).

**La Société Française d'Équithérapie** dispense une formation professionnelle visant à obtenir un cursus de haut niveau pour former des équithérapeutes polyvalents. Cette formation est de 600 heures sur deux ans réparties en 440 heures de formation présentielle, 140 heures de stage, environ 20 heures de travail personnel (lectures, préparations et devoirs, hors mémoire et rapport de stage), plus 6 heures de supervision de stage, validée par la délivrance du diplôme privé d'équithérapeute SFE. Elle se

déroule selon les modalités légales régissant la formation professionnelle continue, et donne lieu à un contrat de formation conforme aux dispositions de l'article L-920 du Code du Travail. Elle vise à donner **aux professionnels du soin** désirant devenir équithérapeutes les compétences, théoriques, techniques, pratiques, et personnelles indispensables pour exercer l'équithérapie dans les meilleures conditions d'efficacité, de qualité, d'éthique et de déontologie. **Validation de la formation** : La formation d'équithérapeute de la SFE est validée par : - un examen final portant sur l'ensemble des enseignements dispensés au cours des 2 années de formation, -un examen continu évaluant l'assiduité, la participation, et le travail personnel des stagiaires tout au long de la formation , -la remise d'un rapport de stage, -la soutenance d'un mémoire d'étude devant un jury composé d'équithérapeutes.

Le diplôme est délivré aux stagiaires ayant répondu à l'ensemble des conditions suivantes : - note à l'examen final supérieure à 10/20, - note à l'examen continu supérieure à 10/20, - note au rapport de stage supérieure à 10/20, - note à la soutenance de mémoire supérieure à 10/20, - possession d'un diplôme médical, paramédical ou médico-social officiel, ou d'une formation admise en équivalence, - possession de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (PSC1), - possession d'un diplôme équivalent au minimum au galop 5 6 de la Fédération Française d'Équitation, - signature de la Charte d'Éthique et de Déontologie des équithérapeutes.

**L'Institut de Formation en Équithérapie dispense** une formation spécialisée d'au moins 500 heures, délivrant **un diplôme privé ou une attestation de participation**. Sont acceptés à cette formation : les professionnels de la santé et des soins ou de l'aide, les étudiants dans ce domaine à BAC+3. La formation est axée autour de 5 thèmes, répondant chacun à l'un des objectifs fixés : - devenir équithérapeute, - apprentissage pratique : jeu de rôle patient/thérapeute, connaissance de la personne, connaissance du cheval, -techniques thérapeutiques en équithérapie. - cadre professionnel et législatif, - professionnalisation et validation des connaissances. (Vérifier le découpage des 5 thèmes)

Les enseignements présentiels (440 heures) se répartissent pour moitié entre enseignements théoriques (220 heures) et enseignements pratiques (220 heures). Les contenus sont pluridisciplinaires et visent à offrir aux futurs équithérapeutes plusieurs points de vue éclairant chacun un aspect des réalités complexes auxquelles ils seront confrontés. Au cours de la formation, les situations rencontrées lors des stages font l'objet d'un travail d'analyse de pratiques, avec l'accompagnement d'un superviseur/modérateur. Le contenu de ces séances reste strictement confidentiel et n'est pas pris en compte pour la validation du diplôme. L'obtention du diplôme donne, en outre, droit à 3 séances de supervision professionnelle auprès d'un superviseur de la SFE, dans l'année suivant la formation, afin d'accompagner la première année d'exercice professionnel. Il est vivement conseillé aux stagiaires d'effectuer un travail personnel auprès d'un psychothérapeute de leur choix.

## **Salaire**

Selon les contrats passés entre les employeurs et les professionnels, ou autour de 60 € la séance pour ceux qui sont à leur compte.

## Notre point de vue

La Loi ne demande à aucun professionnel de l'équithérapie d'avoir reçu une quelconque formation afin de pouvoir exercer. Toutefois, la possession du diplôme d'équithérapeute est une attestation de formation permettant d'apporter à ses partenaires et interlocuteurs des garanties quant à ses qualifications, son professionnalisme et sa déontologie. Nous avons été surpris de savoir que le Ministère des Sports avait lâché prise et ne demandait pas de diplôme équestre pour devenir équithérapeute. En revanche, et bizarrement, les écoles de formation demandent un galop fédéral (5 et 6) alors qu'une Capacité équestre professionnelle (CEP2 équitation) semblerait plus judicieuse d'entrée et de sortie de formation. Notons qu'aucun diplôme d'état n'existe et que les professionnels équithérapeutes sont limités dans leurs soins. Pour ce qui concerne la formation des jeunes à l'équithérapie, il leur faudra au préalable se former à un métier des soins, de l'éducation spécialisé ou des soins psychiques.

## Adresses utiles

### **Société Française d'Equithérapie**

Les Richardes  
72210 Souigné-Flacé  
Tél : 02 43 57 14 70  
Email : sfequitherapie@orange.fr

### **Institut de Formation en Equithérapie**

31 rue des Cailloux  
92110 CLICHY  
01 84 200 332  
Emailcontact@ifequitherapie.fr

### **I R F F E**

12 rue des deux ponts  
80044 AMIENS Cédex 1  
Email : IRFFE.Marc@Wanadoo.fr www.irffe.fr

### **I M F**

www.imf.asso.fr

### **HANDI-CHEVAL Association Nationale**

BP 114 F 79204 PARTHENAY Cédex  
Tel : 0549950777 FAX / 0549951823  
Email : HANDI-CHEVAL@district-parthenayfr>

### **Cheval pour tous**

www.cheval-pour-tous.com

### **Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales**

23 25 rue Bordes  
13008 MARSEILLE  
Tel : 0491229999